



Département du Morbihan

COMMUNE DE ROCHEFORT-EN-TERRÉ

PLAN DE ZONAGE



PLU mis en révision le 30 mars 2014
PLU arrêté le 11 juillet 2015
Révision approuvée le 23 février 2017
Modification n°1 approuvée le 7 mai 2019



Aménagement durable
Environnement et paysage
Droit de l'urbanisme
Généralité-équité
Echelle: 1/2000ème
Fiche établie le : 04/05/2019

- Ua1** Zone d'habitat correspondant à un type d'habitat traditionnel dans le bourg
- Uab** Zone d'habitat correspondant à un type d'habitat traditionnel sous forme de hameau
- Uba** Zone d'habitat sans caractère central marqué
- Ubb** Zone destinée à recevoir une maison de retraite
- Ubi** Zone destinée à l'aménagement d'une zone de loisirs
- 1AUa** Zone qui correspond à un caractère naturel de la commune destiné à être ouvert à l'urbanisation
- 1AUj** Zone destinée à être ouverte à l'urbanisation pour des activités de camping, loisirs et para-loisirs
- 2AU** Zone naturelle destinée à être ouverte à l'urbanisation sous réserve d'une modification du PLU
- Nh** Zone d'habitation à caractère linéaire
- Na** Zone naturelle destinée à être protégée en raison de la qualité du site
- Np** Zone naturelle de protection des zones humides **NI** Zone de protection autour du château
- Ui** Zone artisanale

- Emplacement réservé pour l'extension de clientèle au bénéfice de la commune
- Emplacement réservé pour la réalisation d'un accès au château au bénéfice de la commune
- Emplacement réservé pour la réalisation d'un accès au château au bénéfice de la commune
- Emplacement réservé pour la desserte des parcelles n° 240,242,243 et 489 section A6 au bénéfice de la commune
- Emplacement réservé pour l'accès à la parcelle n° 132 section AC au bénéfice de la commune
- Emplacement réservé pour la réalisation d'un chemin piétonnier au bénéfice de la commune
- Emplacement réservé pour l'équipement de la voie communale n°4 au bénéfice de la commune
- Emplacement réservé pour la réalisation d'un point de stockage au bénéfice de la commune
- Emplacement réservé pour l'aménagement d'un chemin au bénéfice de la commune
- Emplacement réservé pour la réalisation d'une aire de pic-nique au bénéfice de la commune
- Espace Boisé Classé
- Végétation existante à préserver au titre de la biodiversité
- Site archéologique
- Recul d'implantation des constructions par rapport aux infrastructures départementales
- Protection des sites naturels
- Réglé de roue des constructions par rapport aux espaces boisés classés
- Chemin de randonnée

